

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 1100-159

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 6 juin 2018, le règlement suivant :

- numéro 1100-159 *amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de créer les zones Ra-30, Rb-133 et Rb-134 à même la zone RaX-29, de préciser les normes applicables à ces nouvelles zones et de modifier certaines dispositions générales.*

QUE la MRC de Montmagny a émis le certificat de conformité à l'égard du Règlement numéro 1100-159.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le règlement numéro 1100-159 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce huitième jour du mois de juin deux mille dix-huit.

L'assistante-greffière,

Karine Simard, avocate